

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ 2020-209

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2020-160 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 nommant par intérim Madame Hélène CALMES déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Occitanie Pyrénées de l'Inserm, et lui accordant délégation de signature ;

### DECIDE :

- Article 1 :** Il est mis fins aux fonctions de Déléguée régionale et ordonnateur secondaire par intérim de Madame Hélène CALMES au sein de la délégation régionale Occitanie Pyrénées.
- Article 2** La décision n°2020-160 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 est abrogée.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH